

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

I. – Après l’alinéa 241, insérer l’alinéa suivant :

« 5° Au premier alinéa de l’article L. 762-14, la référence : « L. 322-2 » est remplacée par la référence : « L. 160-13 ». »

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 307.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.